

Demande de carte européenne « European Disability Card »

La European disability Card a été lancée en 2017. Elle est un moyen d'identification reconnu internationalement pour les personnes porteuses d'un handicap. A l'aide de cette carte, elles peuvent accéder à conditions préférentielles (réduction, gratuité, priorité, ...) à des tas de sites et d'activités dans les secteurs de la culture, du sport, des loisirs ... (musées, parcs d'attraction, centres sportifs, etc.).

Pour la demander, il suffit de suivre le lien suivant :

<https://eudisabilitycard.be/fr/demander-la-carte>.